RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 194**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Direction des Assemblées
Service des Séances
[redacted]

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Désignations à divers organismes.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

SPL One Provence Promotion (Ex Façonéo) :

Il convient de désigner un représentant au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale.

Maison de retraite publique intercommunale de Roquevaire-Auriol :

Il convient de désigner un représentant au conseil d'administration.

Nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU) :

Quartier la Cabucelle - les Crottes à Marseille
Quartier la Savine - Vallon des Tuves à Marseille
Quartier Grand Saint Barthélémy et Grand Malpassé à Marseille
Quartier Air Bel à Marseille
Quartier Grand Centre-Ville de Marseille
Quartier Kallisté – Solidarité à Marseille
Quartier La Castellane - La Bricarde à Marseille
Quartier Frais Vallon à Marseille
Quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence
Quartiers de la Presqu'île et des Comtes Tassy à Port de Bouc et du Mas de Pouane à Martigues
Quartier de la Maille 1 le Mercure à Miramas
Quartier Les Carnourgues à Salon-de-Provence
Quartier Centre historique - Les Ferrages à Tarascon
Secteur Centre à Vitrolles

Il convient de désigner un représentant aux comités de pilotage.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Charte de relogement pour les projets NPNRU situés sur le territoire marseillais :

Il convient de désigner un représentant.

Plans de sauvegarde :

Copropriétés du Plan Bellevue à Marseille (3ème) 2022-2027
Copropriété du Parc Corot à Marseille (13ème) 2022-2027

Il convient de désigner un représentant aux comités de pilotage.

Plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Marignane :

Il convient de désigner un représentant.

Dispositif OPAH CD de la Copropriété Le Gardian à Marseille :

Il convient de désigner un représentant au comité de pilotage.

Comité régional de l'habitat en PACA :

Il convient de désigner un représentant suppléant.

Commission de suivi de site des installations de l'usine de fabrication d'alumine de Gardanne et de la décharge industrielle de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air exploitées par la société « ALTEO GARDANNE » :

Il convient de renouveler les désignations des deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Commission de suivi de site - Installation de stockage de déchets non dangereux, exploitée par la société VALSUD GROUPE VEOLIA PROPRETE à Septèmes-les-Vallons :

Il convient de renouveler les désignations des deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

OPH 13 Habitat :

Il convient de désigner des représentants.

En application du deuxième alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de ne pas voter au scrutin secret sur ces désignations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

[redacted]

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-04-14-194

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Désignations à divers organismes.

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Sophie CAMARD, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINE, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-04-14-194

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Désignations à divers organismes.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Considérant qu'il a été proposé de ne pas recourir au vote au scrutin secret,

A décidé :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au vote au scrutin secret,

de procéder aux désignations suivantes :

SPL One Provence Promotion (Ex Façonéo) :

Il convient de désigner M. Gérard GAZAY en remplacement de Mme Danielle MILON pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Maison de retraite publique intercommunale de Roquevaire-Auriol :

Il convient de désigner Mme Judith DOSSEMONT en remplacement de Mme Véronique MIQUELLY pour siéger au sein du conseil d'administration.

Nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU) :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI pour siéger au sein des comités de pilotage des NPNRU des quartiers suivants :

La Cabucelle - les Crottes à Marseille,
La Savine - Vallon des Tuves à Marseille,
Grand Saint Barthélémy et Grand Malpassé à Marseille,
Air Bel à Marseille,
Grand Centre-Ville de Marseille,

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Kallisté – Solidarité à Marseille,
La Castellane - La Bricarde à Marseille,
Frais Vallon à Marseille,
La Presqu'île et des Comtes Tassy à Port de Bouc et du Mas de Pouane à Martigues,
Encagnane à Aix-en-Provence,
La Maille 1 le Mercure à Miramas,
Les Carnourgues à Salon-de-Provence,
Centre historique - Les Ferrages à Tarascon,
Secteur Centre à Vitrolles.

Charte de relogement pour les projets NPNRU situés sur le territoire marseillais :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI.

Plans de sauvegarde :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI pour siéger aux comités de pilotage des plans de sauvegarde des copropriétés du Plan Bellevue à Marseille (3ème) 2022-2027 et des copropriétés du Parc Corot à Marseille (13ème) 2022-2027, en qualité de titulaire.

Plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Marignane :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI.

Dispositif OPAH CD de la Copropriété Le Gardian à Marseille :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI.

Comité régional de l'habitat en PACA :

Il convient de désigner M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Nora PREZIOSI, en qualité de suppléant.

Commission de suivi de site des installations de l'usine de fabrication d'alumine de Gardanne et de la décharge industrielle de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air exploitées par la société « ALTEO GARDANNE » :

Il convient de renouveler les désignations de Mme Amapola VENTRON, en qualité de titulaire et de Mme Agnès AMIEL en qualité de suppléante.

Commission de suivi de site - Installation de stockage de déchets non dangereux, exploitée par la société VALSUD GROUPE VEOLIA PROPRETE à Septèmes-les-Vallons :

Il convient de renouveler les désignations de Mme Amapola VENTRON, en qualité de titulaire et de M. Hervé GRANIER en qualité de suppléant.

OPH 13 Habitat :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Il convient de désigner, pour siéger au sein du conseil d'administration :

- M. Denis ROSSI en remplacement de Mme Sabine BERNASCONI,
- M. Sylvain DI GIOVANNI, en remplacement de M. Martial ALVAREZ.

Adopte à la majorité

Pour : 35
Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Alison DEVAUX, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Henri PONS, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 1
Mme Nouriati DJAMBAE.

Abstentions : 7
Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Yannick OHANESSIAN, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prennent pas part au vote : 9
M. Martial ALVAREZ, Mme Sabine BERNASCONI, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145146-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026